

DKV Medi Pack

Garantie à vie en cas de maladie, accident et accouchement :

- Traitements ambulatoires 365 jours / an
- Hospitalisation dans une chambre double ou commune
- Services

Couverture dans les pays membres de l'Union Européenne à l'exception des pays et des territoires d'outre-mer¹

Traitements ambulatoires 365 jours/an

Remboursement des frais médicaux ambulatoires (à l'exception des soins dentaires) moyennant l'application d'une franchise annuelle maximale de € 150 par assuré.

Aucune hospitalisation n'est nécessaire

Remboursement à 80% par prestation et après l'intervention de l'assurance maladie légale² :

- prestations médicales et paramédicales : visites, consultations, soins infirmiers, kinésithérapie, physiothérapie
- médicaments y compris les médicaments homéopathiques, pansement et matériel médical
- médecines alternatives: homéopathie, acupuncture, ostéopathie et chiropraxie
- adjuvants médicaux et prothèses (non dentaires)
- membres artificiels

Hospitalisation

Remboursement illimité des frais d'hospitalisation dans une chambre double ou commune y compris l'hospitalisation de jour et la salle de plâtres, après l'intervention de l'assurance maladie légale³

Libre choix du médecin et de l'hôpital;

Globalisation de la facture d'hospitalisation : DKV rembourse intégralement les frais médicaux, même en cas d'absence d'intervention de l'assurance maladie légale pour certains postes de la facture d'hospitalisation ;

Rooming-in : remboursement à 100% des frais de séjour d'un des parents assuré dans la même chambre que celle de leur enfant assuré hospitalisé.

Services

Medi-Card[®] : paiement direct de la facture d'hospitalisation à l'hôpital lors d'une hospitalisation dans une chambre double ou commune.

AssurPharma : service lié à la Medi-Card[®] permettant de ne plus envoyer les attestations de pharmacie par la poste. Le pharmacien les transmettra directement à DKV de manière sécurisée et par voie digitale.

DKV Assistance : à l'étranger, assistance et rapatriement si médicalement nécessaire. Un seul numéro de téléphone : + 32 (0) 2 230 31 32. Ce service est étendu aux étudiants de 18 à 25 ans inclus qui dans le cadre de leurs études séjournent pour une période maximale de 6 mois dans les pays membres de l'Union Européenne excepté les pays et les territoires d'outre-mer.

DKV App : application gratuite qui permet de scanner et d'envoyer tous les frais médicaux pour un traitement plus rapide.

Conditions de souscription

- Jusqu'à 69 ans y compris.
- **Les candidats assurés ont leur domicile et résidence fixe et habituelle en Belgique et bénéficient des avantages de la Sécurité Sociale belge.** Le plan DKV Medi Pack peut être maintenu pour les étudiants âgés de 18 à 25 ans inclus qui dans le cadre de leurs études séjournent pour une période maximale de 6 mois dans les pays membres de l'Union Européenne excepté les pays et les territoires d'outre-mer.
- **La souscription est obligatoire pour tous les membres de la famille (conjoint et enfants à charge).**
- **Pas de stage** sauf pour les frais des traitements dentaires⁴.
- **Pas de questionnaire médical ni de stage pour les nouveaux-nés** si l'un des parents est déjà assuré et si leur enfant est assuré, dans les 60 jours suivant la naissance, selon le même plan d'assurance qu'un des parents assurés.

¹ La garantie d'assurance est valable dans les pays membres de l'Union Européenne excepté les pays et les territoires d'outre-mer pour un traitement ambulatoire moyennant l'intervention de l'assurance maladie légale belge ou pour une hospitalisation à l'étranger qui est médicalement nécessaire et imprévue.

La garantie d'assurance est également valable dans les pays membres de l'Union Européenne (excepté les pays et les territoires d'outre-mer) pour une hospitalisation à l'étranger qui est médicalement nécessaire et planifiée, à condition qu'un accord ait été conclu au préalable avec la mutualité.

² Si l'assurance maladie légale n'intervient pas, le remboursement est maintenu à 80% pour les traitements ambulatoires dispensés en Belgique.

³ Si l'assurance maladie légale n'intervient pour aucun des postes de la facture d'hospitalisation, le remboursement est réduit de 50%.

⁴ Les frais d'hospitalisation des traitements dentaires suite à une maladie ou un accident, à l'exception des traitements orthodontiques, sont intégralement remboursés à l'expiration d'un stage de 12 mois avec un maximum de € 750 par assuré et par année d'assurance. Les frais d'extraction dentaire sous anesthésie générale lors d'une hospitalisation sont intégralement remboursés.

DKV Medi Pack

Garantie

- Traitements ambulatoires
- Hospitalisation

Points forts

- **Frais ambulatoires moyennant l'application d'une franchise annuelle maximale de € 150 par assuré**
- **Remboursement illimité en cas d'hospitalisation dans une chambre double ou commune y compris en hospitalisation de jour et la salle de plâtres**
- Globalisation de la facture d'hospitalisation
- Libre choix du médecin et de l'hôpital
- Couverture dans les pays membres de l'Union Européenne à l'exception des pays et territoires d'outre-mer
- DKV Assistance / Ambulance routière : remboursement illimité en Belgique / Hélicoptère: en Belgique, du lieu de l'accident à l'hôpital
- **Durée du contrat: à vie, non résiliable par l'assureur** sauf exceptions prévues par la loi

Risques

Exclusions telles que

- Affections/symptômes préexistants
- Utilisation de drogues
- Stérilisation, contraception, traitements de fertilité médicalement assistés
- Interventions esthétiques
- Vaccination

Augmentation de la prime

- Pendant la durée du contrat d'assurance la prime est adaptée à la date d'échéance annuelle suivant la catégorie d'âge atteinte par l'assuré à cette date et au tarif en vigueur de cette catégorie d'âge.
- De plus, des adaptations de la prime peuvent également être décidées après la conclusion du contrat, notamment en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation ou des indices médicaux spécifiques ou sur base d'une décision des autorités de contrôle.

DKV Belgium, société de droit belge, fabricant du DKV Medi Pack. Ce produit, soumis au droit belge, appartient à la branche 2 'maladie'. Offre et calcul de la prime sur www.dkv.be et/ou via votre intermédiaire d'assurances. Pour les plaintes relatives à la gestion ou la mise en œuvre de ces produits, veuillez contacter le service Quality control (DKV Belgium, Bd Bischoffsheim 1-8, 1000 Bruxelles) ou l'ombudsman des assurances (Square de Meeûs 35, 1000 Bruxelles).

DKV Medi Pack

Age à la conclusion du contrat*

Primes annuelles en euro

Primes mensuelles en euro

0-19	142,83	12,26
20-24	190,43	16,34
25-29	214,24	18,41
30-34	214,24	18,41
35-39	238,04	20,44
40-44	309,45	26,57
45-49	392,76	33,72
50-54	487,97	41,89
55-59	583,22	50,06
60-64	678,43	58,25
65-69**	797,45	68,46
70-74	952,17	81,73
75-79	1 190,22	102,17
80- ...	1 487,77	127,70

- Primes au 01.01.2017
- Taxe et cotisation INAMI incluses (11,25%)
- 3% de frais de fractionnement en cas de paiement mensuel (déjà compris dans les primes mensuelles ci-dessus)

* L'âge d'entrée du contrat se calcule en soustrayant l'année de naissance de l'année en cours.

** Age limite de souscription